

Evian

NOUVELLES

Magazine d'informations municipales

N° 63

NOVEMBRE 2022 - MARS 2023

p.3

Le plan de mobilité douce
entre dans le vif du sujet

p.12

Un budget contraint
mais ambitieux

p.25

Un Marathon du piano
"Musique et nature"

Les conseils des jeunes et des sages installés





Josiane Lei, maire

Le début de l'année 2023 a été marqué par les menaces que font peser sur notre quotidien la crise énergétique et l'inflation. Dans ces circonstances, vous êtes nombreux à être inquiets pour votre pouvoir d'achat. Malgré ce contexte, je souhaite que nous puissions conserver notre optimisme et notre confiance en l'avenir, notamment en nous concentrant sur ce qui va bien. Nous avons par exemple la chance de vivre dans une commune au cadre de vie exceptionnel. Notre mission est de le préserver et de le valoriser.

Je souhaite également que nous retrouvions le réflexe de la solidarité en nous tournant vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le premier défi lié aux objectifs de développement durable que la municipalité s'est fixée est de faire d'Évian en ville citoyenne, solidaire et inclusive.

Vos élus et les services municipaux sont à pied d'œuvre tout au long de l'année pour améliorer votre cadre de vie et vous offrir un service public de qualité. Pour autant, la Ville ne peut pas tout. Il est primordial que chacun prenne part, à la mesure de ses possibilités, au développement et à la prospérité de notre commune.

Cet engagement de la municipalité envers vous se traduit notamment par l'organisation au mois de mars de cinq réunions publiques de quartier, qui ont permis à beaucoup d'entre vous de venir échanger sur les grands projets structurants pour l'avenir de notre ville et sur vos préoccupations du quotidien.

Ces réunions ont été un succès et je souhaite qu'elles puissent désormais avoir lieu régulièrement. Je crois profondément en la concertation et je souhaite qu'elle soit placée aux fondements de notre relation, loin de la frénésie des réseaux sociaux, où les interventions sont parfois malveillantes.

Lors de ces réunions, vous avez été nombreux à me faire part de vos inquiétudes concernant l'évolution de notre ville. Évian est une commune attractive qui accueille chaque année de nouveaux habitants et nous ne pouvons que nous en réjouir. Je souhaite cependant protéger notre cadre de vie de l'appétit parfois démesuré de certains promoteurs. C'est pourquoi nous utilisons tous les dispositifs réglementaires à notre disposition pour empêcher une urbanisation incontrôlée. Notre Ville doit rester agréable à vivre et conserver son esprit village.

Je vous rappelle enfin les prochains grands événements : la deuxième édition de l'Urban trail le 29 avril, le FestiLéman du 26 au 28 mai. J'espère vous y retrouver nombreuses et nombreux.

Sommaire

P2 - Edito de Mme le maire

Actualités

- P3 - Le plan de mobilité douce entre dans le vif du sujet
- P3 - La Ville obtient une médaille d'or du développement durable
- P4 - La CCPEVA renforce son offre de transport en commun avec EVAD
- P4 - Déploiement des bornes de recharge : le Syane accompagne la Ville
- P5 - Vers une gestion des parkings souterrains déléguée au privé
- P6 - Les conseils des jeunes et des sages installés
- P6 - Les réunions de quartier ont repris
- P7 - Quartier Franc : un réaménagement d'ampleur en vue
- P7 - Quartier de la Rénovation : coup de jeune pour la placette et l'accès rue du lac
- P8 - Le parvis du Casino va être entièrement réaménagé
- P8 - Les travaux du casino avancent
- P9 - Vers un agrandissement de l'école des Hauts
- P9 - Ecole : inscription en petite section jusqu'au 21 avril
- P9 - Ecole : quel secteur pour votre enfant ?
- P10 - La Grange au Lac : les travaux suivent leur cours
- P10 - Une sculpture monumentale de Chillida installée dans le parc

Patrimoine

P11 - La Buvette Chatat a retrouvé ses vitraux

Finances

P12-13 - Un budget contraint mais ambitieux

Vie économique

- P14 - De nouveaux commerces et activités
- P15 - Inversion, le verre dans tous ses éclats
- P15 - L'Encas ou l'art de la petite restauration

Vie sociale

- P16 - Alliade Habitat engagé dans le dispositif des clauses sociales d'insertion
- P16 - Le CCAS recrute deux ambassadeurs de l'accessibilité

Vie sociale

- P17 - Un conseil de la petite enfance pour mieux impliquer les parents
- P17 - La résidence Clair Horizon équipée d'une salle de fitness

Cadre de vie

- P18 - "Pas de chichi, maintenant tout se trie !"
- P18 - La Ville aux petits soins de ses arbres remarquables
- P19 - Au printemps, la Ville lance le permis de végétaliser
- P19 - Deux jardins partagés en gestation aux Tours et aux Grottes
- P19 - D'autres jardins en projet

Sports

- P20 - Urban trail : en piste le 29 avril !
- P20 - Le Triathlon d'Évian, une première les 16 et 17 septembre
- P20 - Centre nautique : réservez votre billet en ligne !
- P20 - Claude Bron nous a quittés
- P21 - Vers l'infini et au-delà !

Agenda

P22-23 - Vos prochains rendez-vous

Exposition

- P24 - Les artistes voyageuses, à découvrir jusqu'au 21 mai
- P24 - Man Ray (1890-1976) Maître des lumières, du 1^{er} juillet au 5 novembre

Événements

- P25 - Un Marathon du piano sur le thème "Musique et nature"
- P25 - "Good morning Evian", une webradio pour tous

Tribunes

P26-27 - Espace d'expression des groupes politiques du conseil municipal de la Ville d'Évian



Le plan de mobilité douce entre dans le vif du sujet

Adopté par la municipalité, le plan de mobilité douce, entre dans une phase charnière. La phase opérationnelle enclenchée à l'automne en concertation avec les citoyens, va déboucher, dès ce printemps, sur la mise en place expérimentale des itinéraires et des aménagements connexes.



Les étapes :

- **8 février 2022** : Lancement de la démarche de concertation en lien avec des groupes de travail citoyens (habitants et associations de mobilité).
- **22 juin 2022** : Validation du schéma directeur piéton et vélo par la commission cadre de vie.
- **Juillet 2022/printemps 2023** : Phase opérationnelle (relevés sur le terrain, réflexion sur les aménagements et mise en place des aménagements de sécurité) en concertation avec les groupes de travail citoyens.
- **Printemps-été 2023** : Mise en œuvre des premiers tronçons expérimentaux.
- **Automne-Hiver 2023** : Poursuite de la mise œuvre.
- **Printemps 2024** : Retour d'expérience et amélioration continue.

"La stratégie municipale repose sur le déploiement d'un plan piéton et d'un plan vélo, dans une perspective d'intermodalité et d'ouverture sur le territoire", explique Jean-Pierre Amadio, adjoint en charge de l'aménagement du territoire, du cadre de vie, de l'urbanisme, de la transition énergétique et de la mobilité.

Dans le cadre de la démarche de concertation, les services techniques en lien avec les groupes citoyens, l'association mobilité douce Chablais et le club Evian vélo ont élaboré ces derniers mois des itinéraires vélo maillant l'ensemble de la commune. Lundi 27 février avait lieu à la maison des associations, le premier atelier citoyen portant sur les solutions d'aménagement. Une démarche de concertation a été menée pour élaborer le plan piéton. Fin 2022, quatre samedis durant, des groupes citoyens volontaires ont entrepris des "explorations urbaines" afin de mener le diagnostic piéton. Celui-ci a permis de recenser les besoins d'aménagement, en parallèle des besoins recensés par les services de la ville dans le périmètre des écoles. Grâce à un outil développé par l'association mobilité douce Chablais Evian, un recensement de 356 points d'attention a été réalisé en termes d'obstacles, franchissement, pente, sécurité, largeur et revêtement. Le diagnostic du plan vélo nécessitant la prise en compte de nombreux paramètres techniques et règlementaires a été réalisé par les services de la ville en lien avec un bureau d'étude spécialisé.

Le principe d'un schéma directeur primaire et secondaire a été acté. Ainsi sera mis en place progressivement un réseau Nord, Sud, Est, Ouest, incluant les connexions avec les gares SNCF, lacustre et routière et la future voie douce Via Rhôna. Suivront la mise en place d'un réseau secondaire et enfin l'extension du réseau doux. Plusieurs tronçons aménagés seront en expérimentation cet été. En fonction des priorités recensées, secteur par secteur, des solutions d'aménagement ont été proposées. "Il s'agira d'aménagements provisoires sur lesquels les habitants pourront donner leur avis. Nous serons dans une phase d'expérimentation" expliquent Bertrand Vouaux, directeur des services techniques et Rodolphe Barbaroux, coordonnateur ODD. En prévision de ses itinéraires et aménagements, la Ville informera les Evianais en amont des changements à venir impactant leur zone d'habitation.

Le jalonnement des itinéraires sera réalisé avec une signalétique adaptée pour informer les usagers cyclistes et sensibiliser les automobilistes. Après cette phase test, la pérennisation des itinéraires se fera l'année suivante.

La Ville obtient la Marianne d'or du développement durable

La Ville a obtenu fin 2022 la Marianne d'or du développement durable.

Créé en 1984, la Marianne d'or du développement durable est une distinction très convoitée qui met à l'honneur les élus et acteurs du territoire à l'origine d'initiatives citoyennes en faveur de l'environnement.

La Ville figure au tableau d'honneur aux côtés de 20 autres collectivités récompensées cette année.

Elle est la seule commune du département à avoir été distinguée. L'ambition de la Ville de devenir un territoire d'excellence à l'horizon 2030 a déterminé l'obtention de cette nouvelle récompense.

Il est souligné que madame le maire, rapporteur du Forum des maires de l'ONU, a engagé la ville dans une démarche stratégique à partir des 17 objectifs de développement durable, déclinés à moyen terme en huit défis prioritaires. L'objectif étant de "prendre en compte les enjeux environnementaux et humains impérieux, penser le temps long dans une perspective globale et thématique, afin de créer un territoire d'excellence".





La communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance a désigné cet été son nouveau délégataire de mobilité pour la période 2022-2026.



La CCPEVA renforce son offre de transport en commun avec EVA'D

Il s'agit du groupement entre Transdev et la SAT (Société anonyme des Autos-transports du Chablais et du Faucigny). Baptisée EVA'D, la nouvelle offre de mobilité propose une gamme de services complète sur le territoire.

Le réseau de bus présente de nouvelles lignes dont 4 lignes de bus urbain, 3 lignes de bus périurbain avec des fréquences accrues, auxquelles s'ajoutent 3 navettes saisonnières (été et hiver) pour desservir les stations, notamment Bernex et Thollon au départ d'Évian.

La nouvelle offre a pour autre particularité de proposer un ticket simple à 1,20 €, valable une heure qui permet de faire un trajet sur l'ensemble du réseau.

EVA'D, c'est aussi un service de transport à la demande : le Pti'Bus, un service de transport à la demande pour tous qui permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire d'arrêt en arrêt ; Mobi'Bus pour les personnes à mobilité réduite, d'adresses à adresses; Acti'Bus destiné à la population active, permet d'accéder depuis n'importe quel arrêt aux gares routière, Snfc et lacustre. EVA'D propose également la location de vélos à assistance électrique pour une courte, moyenne ou longue durée (en libre-service, ÉVA'DELO).

EVA'D, c'est enfin une application mobile pour consulter les cartes, les horaires, calculer son itinéraire, effectuer ses achats et encourager et faciliter le covoiturage (Attention, l'application EVA'D est à différencier de l'application KAROS pour le covoiturage. EVA'D renverra, à terme, sur l'application KAROS).

La nouvelle offre de mobilité devrait permettre de transporter en moyenne 1,77 millions de voyageurs par an, pour un coût annuel du service de 6.9 M€ HT.

Agence EVA'D Mobilités à Évian, place de la Porte d'Allinges (derrière l'office du tourisme)
Lundi : 14h-17h30, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h30, samedi : 9h-11h45
Tél. 04 50 81 74 74 - contact.evad@transdev.com - Plus d'infos : evad.fr

Bornes de recharge

- ▶ Parking de la Gare (Route de Bissinges) : 2 bornes / 4 places.
- ▶ 29, avenue de la Gare : 1 borne / 2 places.
- ▶ Place de Porte d'Allinges (Office de tourisme) : 1 borne / 2 places.
- ▶ Place au bois : 1 borne / 2 places.

Stationnements payants.

Déploiement des bornes de recharge : le Syane accompagne la Ville

Depuis quelques mois, la place au bois accueille une nouvelle borne de recharge pour voitures électriques équipée de deux points de charge. Ce dernier équipement porte à 10 le nombre de points de charge disponibles à Évian sur le domaine public. La dernière borne installée est une borne rapide de 50 kW qui permet une recharge de 100 km en environ 25 mn. L'ensemble des bornes installées sur la commune appartiennent à un même réseau eborn.

Créé en 2015, ce réseau interdépartemental vise à déployer un seul et même service de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Depuis cette date, la compétence permettant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables a été transférée au Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) faisant partie du réseau eborn.

Aujourd'hui, avec 1200 bornes sur 11 départements, eborn est le plus grand réseau de recharge du Sud-Est. La cartographie du réseau est accessible sur eborn.fr et sur l'application mobile.

Afin de proposer un cadre et assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public (publics et privés) sur le territoire dans les années à venir, le Syane réalise un schéma directeur pour la Haute-Savoie. Ce schéma directeur permettra de définir les priorités pour parvenir à une offre de recharge suffisante pour le trafic local et le trafic de transit sur les horizons 2025 et 2028.



Une nouvelle borne avec deux points de charge sera implantée prochainement aux abords du Casino.

Pour en savoir plus :

<https://syane.fr/energies/mobilite-electrique/schema-directeur-des-infrastructures-sdirve/>



Vers une gestion des parkings en ouvrage déléguée au privé

Lors de la séance du 12 décembre 2022, les élus ont majoritairement approuvé le principe de l'exploitation des parkings en ouvrage dans le cadre d'une délégation de service public.

La commune gère aujourd'hui directement le stationnement sous la forme d'une régie, à la fois sur la voirie publique et dans les parkings en ouvrage. Avec ce mode de gestion, la collectivité est entièrement responsable de l'organisation et de la gestion du service.

La municipalité a entamé une réflexion sur le mode de gestion de ses six parkings en ouvrage regroupant les parkings du port (336 places), Charles-de-Gaulle (262 places), du centre (86 places), de l'office de tourisme (457 places), de la gare (142 places) et Princess (112 places).

À l'exception des parkings de la gare et Princess, la totalité des parkings en ouvrage doivent faire l'objet de travaux de rénovation et de modernisation. Cela concerne notamment les peintures, l'électricité, les accès, les ascenseurs, la signalétique, les mises en conformité, le jalonnement et les travaux divers. Le montant de ces investissements était estimé à 3,2 millions d'euros HT en 2020.

La municipalité souhaite augmenter la disponibilité dans ces parkings pour les résidents et les visiteurs, optimiser les abonnements et garantir l'attractivité résidentielle du centre-ville et faciliter le report modal des habitants.

La solution de la concession de service public apparaît comme la solution la mieux adaptée pour la Ville.

De multiples avantages

Ce type d'exploitation présente de multiples avantages. Il permettrait d'offrir une qualité de service élevée aux usagers, tout en déléguant à la collectivité de la gestion courante du service. Cela permettrait également de faire porter à l'opérateur les investissements lourds à réaliser pour la rénovation et la modernisation des parcs.

Sur le plan technique, la gestion de ce type d'équipements requiert un savoir-faire et une technicité que la Ville n'a actuellement pas ou peu développé en interne. En outre, le recours à ce mode de gestion concédé permet de faire peser sur un professionnel du secteur l'ensemble des risques d'une telle activité, notamment le risque commercial et l'ensemble des risques techniques liés au fonctionnement des équipements.

Enfin, l'expertise et le savoir-faire de l'entreprise devrait permettre une optimisation des coûts globaux d'exploitation du service par rapport à une gestion en régie plus coûteuse.

"Il y a déjà de nombreux services publics en délégation : les transports publics, le Casino" rappelle madame le maire qui précise également que : *"Concession ne signifie pas privatisation. Cela reste un service public. La Ville sera présente et gardera la main"*.

En effet, la Ville conservera tout au long du contrat une place prépondérante pour la définition des obligations et de la politique tarifaire du service et le contrôle du concessionnaire.

La concession aura une durée de 15 ans. Une durée longue qui permet d'assurer une meilleure mise en concurrence, avec potentiellement plus de candidats.

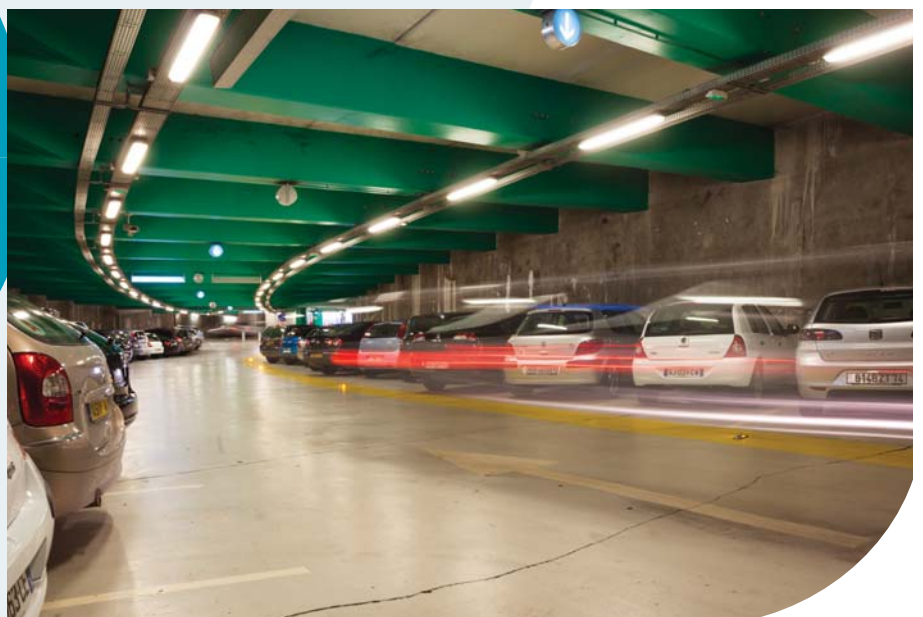
La concession devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2024.

Travaux de sécurisation et réaménagements en vue route de Bissinges (RD11) et route de la Corniche (RD21)

Dans le cadre de leur politique de sécurisation routière, le Département et la Ville ont signé une convention d'autorisation de voirie pour le réaménagement de sections de la RD11 et de la RD21.

Au programme :

l'élargissement des trottoirs et la création d'une piste cyclable route de Bissinges. Route de la Corniche, depuis l'entrée de ville en aval jusqu'à l'intersection avec Saint-Thomas, sont prévus l'enfouissement des réseaux fin 2023, puis la création d'un giratoire à l'intersection avec la route Saint-Thomas, et de trottoirs jusqu'à la limite de commune en 2024.





Lors de leur dernière réunion le 13 mars, les jeunes ont fait des propositions pour promouvoir le frigo solidaire.

Le conseil des jeunes lancé

Samedi 7 janvier, Josiane Lei accompagnée de Christophe Bochaton et du service jeunesse, a installé le conseil des jeunes.

La municipalité a souhaité mettre en place ce nouveau conseil afin d'offrir à de jeunes volontaires la possibilité de s'impliquer dans la vie locale, en étant force de proposition.

La jeune assemblée réunit 9 Evianais, filles et garçons, âgés de 12 à 14 ans, issus de tous les quartiers et désireux de mettre une partie de leur temps libre au service de leurs concitoyens.

Le conseil des jeunes favorise l'apprentissage de la citoyenneté et du fonctionnement des instances démocratiques. *"C'est un espace d'échanges, de concertations et de rencontres qui se prononce sur les projets et actions en cours proposés par la municipalité"* explique Christophe Bochaton. Il est légitime pour porter la réalisation d'un projet qui lui tient à cœur. Il a aussi vocation à travailler en lien avec le conseil des sages. Il se réunira toutes les 4 à 6 semaines, comme leurs aînés.

Lors des premières séances, les jeunes ont d'abord exprimé leur envie de venir en aide aux personnes dans le besoin. Aussi, une réflexion sur la notion de solidarité a été engagée.

Objectif : voir par quels moyens ils pourraient apporter leur contribution aux actions municipales. Parmi les autres centres d'intérêt des jeunes élus : l'organisation d'animations durant les périodes creuses, l'aménagement de pistes cyclables, les vélos en libre-service, les horaires et parcours des bus scolaires, les équipements sportifs de plein-air, les serres partagées, etc...

Autant de projets en phase avec les actions municipales.

Le conseil des sages installé

Vendredi 20 janvier, Josiane Lei assistée de Henri Gateau et Emile Mathian, conseillers municipaux, a également installé le conseil des sages.

Le conseil des sages rassemble 18 retraités évianais, hommes et femmes, issus de l'ensemble des quartiers, souhaitant consacrer une partie de leur temps libre et de leur expérience au service des Evianais.

À l'instar du conseil des jeunes, le conseil des sages est une instance de démocratie participative qui peut être appelé à se prononcer sur les projets et les actions en cours de la municipalité.

"Il pourra aussi être à l'initiative de projets et de réflexions, avec comme fil rouge les huit défis liés aux objectifs de développement durable" précise madame le maire.

Les sages ont fait connaissance avec Rodolphe Barbaroux, coordonateur des objectifs de développement durable.

Ils rencontreront prochainement d'autres responsables municipaux.

Les sages ont aussi souhaité rencontrer leurs pairs du conseil des jeunes.



Les réunions de quartier ont repris

Pour favoriser un dialogue de proximité entre les élus et les habitants, la municipalité a organisé des réunions par quartier tout au long du mois de mars.

Ouvertes à tous, ces réunions citoyennes ont offert aux Evianais la possibilité d'échanger avec les élus, de s'informer des actions municipales et des projets à venir et de poser des questions touchant au quotidien.

Ces rendez-vous seront renouvelés régulièrement.





Quartier Franc : un réaménagement d'ampleur en vue

Un vaste projet d'aménagement vise le Quartier Franc, quartier historique délimité par la rue Nationale, la rue du lac, la place Charles-de-Gaulle et l'église.

Pour mener à bien cette rénovation, la Ville a fait appel au groupement d'architectes paysagistes Atelier Paysager (La Roche-sur-Foron) associé à GTR Sarl (Saint-Paul-en-Chablais).

Le projet vise à créer un îlot paysager au centre du quartier et à aménager les voies adjacentes (gaffes piétonnes et rues transversales).

Trois secteurs ont été identifiés : le cœur d'îlot à proximité de la rue Nationale, la rue de la Monnaie et dans son prolongement la rue et le passage de l'église et enfin, la place de l'église et la rue Bugnet.

Objectif : mettre en valeur le plus ancien quartier de la ville, dont certaines bâtisses datent du Moyen-Age. Pour ce faire, le parvis de l'église et les voies seront progressivement rénovés. Les trottoirs seront supprimés. Des bornes seront mises en place pour interdire la circulation automobile après 10h. A terme, la rue de l'église et une partie de la rue de la Monnaie seront piétonnes. Le réaménagement prévoit aussi de rendre les voies accessibles à tous.

Le réaménagement rime aussi avec végétalisation. Des petites fosses seront créées en pied de façade pour inciter les habitants à planter, dans le cadre du permis de végétaliser. Des plantations sont aussi prévues sur la place et le parvis de l'église aujourd'hui entièrement minérale, pour apporter nature et fraîcheur. Les places de stationnement seront supprimées. Seules au minimum deux places pour les personnes en situation de handicap seront maintenues.

La première tranche de travaux a débuté le 20 février avec le réaménagement de la rue et de la gaffe de l'église et la réfection des réseaux. Cette première phase devrait durer jusqu'à mi-mai.

Dans son ensemble, le chantier durera jusqu'en 2025. L'investissement total s'élève à 1,5 million d'euros TTC, dont 260 000 € TTC pour la première tranche en 2023.



Quartier de la Rénovation : coup de jeune pour la placette et l'accès rue du lac

La Ville poursuit la réfection des places et des voiries qu'elle a engagée en 2020 dans le quartier de la Rénovation.

Dernière étape, les services techniques ont entrepris la rénovation de la placette située devant le Monoprix et ses alentours.

Dans ses grandes lignes, les travaux de voirie consistent à reprendre le revêtement en béton désactivé dégradé de la place ainsi que les cheminements, à mettre les escaliers à niveau, et à reprendre les zones pavées affaissées tout en conservant l'esprit architectural initial.

Dans le cadre de la réorganisation et de la sécurisation du cheminement, les espaces verts sont étendus en désimperméabilisant certaines surfaces. Le végétalisation des espaces est réalisé par le service parcs et jardins.

Le chantier devrait s'achever le 7 avril. Le montant de cette tranche de travaux est de 74 000 € TTC.



Le parvis du Casino va être entièrement réaménagé

La municipalité a présenté le projet d'aménagement du parvis et du parking du Casino lors de la réunion publique du 18 janvier.

Ce projet s'inscrit dans la rénovation en cours du Casino par l'Evian resort. Il est inclus dans le projet global de requalification du front de lac défini en 2018.

Il est aussi lié aux évolutions de l'intermodalité, dont la gare Lacustre, livrée en mars dernier, représente la première étape. Les travaux en cours au Casino prévoient une réouverture de la façade nord en juin prochain.

Aussi, en lien avec ce chantier, il est prévu de réaménager le parvis et dégager partiellement la vue avec le retrait d'une partie du parking. Aussi, l'offre de stationnement sera revue.

À l'ouest, 18 places pourront être équipées et réservées aux véhicules électriques en lien avec le nouveau schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge. Le bitume sera remplacé par des dalles végétalisées et perméables.

Une voie de circulation préfigurant la ViaRhôna sera aménagée devant le bâtiment. Le tracé de cet itinéraire cyclable de 815 km qui reliera le Léman et la Méditerranée a fait l'objet d'études préalables. Les terrasses des restaurants seront éloignées afin de dégager cette future voie cyclable et voie pompier. Elles seront pourvues d'un nouveau revêtement en bois qui intégrera les deux platanes existants.

Un cheminement central en pierre de granit sera créé, partant de l'entrée du Casino en direction du quai. Il sera bordé de pelouses et de plantations. À l'est, un parking de 43 places sera aménagé au droit du théâtre dont le parvis et la fontaine seront aussi rénovés.

En parallèle, les canalisations du réseau d'eau seront déviées afin de contourner le bâtiment. Ce réseau préfigure le futur réseau de chaleur à l'étude.

Ces travaux ont débuté en mars. Suivront les aménagements dès le printemps prochain jusqu'au début 2024. L'investissement pour la Ville s'élève à 1,4 M € TTC.

Une planche test présentant les différents matériaux utilisés est visible à côté du palais des festivités.



Les travaux du casino avancent

La rénovation du Casino suit son cours. Le travail sur les fondations est terminé, les volumes et les espaces sont désormais définis. La pose du vitrage de la façade et du sol en terrazzo du hall d'accueil seront terminés fin mars, ce qui nous rapprochera du rendu final de la façade.

L'entrée du casino via la façade principale sera de nouveau accessible à partir du mois de juin.

Le casino reste ouvert pendant toute la durée des travaux, avec des espaces aménagés.

L'ouverture du nouveau casino est prévue début 2024.





© De Jong Architectes

Lors de la séance du 7 février, le conseil municipal a désigné à l'unanimité le groupement De Jong Architectes, Atelier LJN, CE2T, Cetralp, EDS, ReZ'on, comme maître d'œuvre de l'agrandissement de l'école des Hauts.



Vers un agrandissement de l'école des Hauts

A l'exemple du groupe scolaire de la Détanche, cette extension s'avère nécessaire en raison de l'augmentation de la population.

Le programme prévoit la construction de deux classes de maternelles et de deux classes élémentaires, l'agrandissement du restaurant, la création d'une salle de repos et un nouveau préau, l'agrandissement de locaux existants et des mises en conformité. L'extension aura pour particularité de tirer parti de l'implantation existante, sur un terrain en pente et arboré, avec une vue dégagée sur la lac.

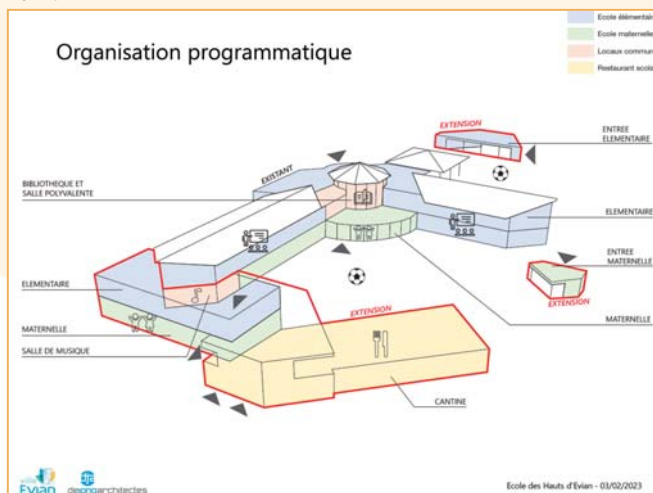
En plus de valoriser la vue sur le lac, l'architecte souhaite faire entrer la nature dans les espaces. L'extension s'inspirera aussi de la volumétrie et du bâti existants. Composée aujourd'hui de deux ailes articulées par un élément central, la bibliothèque, l'école sera complétée par deux nouvelles ailes articulées par un volume indépendant.

La salle de jeux ajoutée tardivement, en rupture avec l'ensemble, sera démolie. Les nouvelles ailes se veulent d'architecture simples et légères, largement vitrées et avec un toit terrasse végétalisé. Pour simplifier les déplacements au sein de l'école, le projet futur prévoit de séparer élémentaire et maternelle. Deux nouveaux porches d'entrée seront créés, un pour accéder à l'élémentaire incluant un nouveau préau, l'autre en rez-de-jardin, pour accéder à la maternelle.

L'environnement sera au cœur de la conception avec notamment une cour "oasis".

Les cours aujourd'hui enrobés, seront désimperméabilisés et végétalisés. Côté lac, la nature sera omniprésente avec l'aménagement de divers espaces enherbés et un potager.

Côté élémentaire, sont prévus un terrain multisports, une piste de course de 40 m et un amphithéâtre. Le permis de construire sera déposé courant 2024. La construction est prévue en 2026-2027.



École : Quel secteur pour votre enfant ?

L'affectation d'un élève dans une école primaire publique obéit à une règle simple : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence.

Le territoire communal est découpé en plusieurs secteurs. Il revient au conseil municipal de définir leur périmètre. Les habitants doivent inscrire leurs enfants dans l'école située dans leur secteur.

En dehors de la période d'inscription, la priorité est donnée à l'école de secteur si les effectifs le permettent. Sinon, afin d'équilibrer les effectifs par école, la commune est en droit d'orienter vers une autre école.

École : inscription en petite section jusqu'au 21 avril

L'inscription des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2023-2024 dans les quatre écoles maternelles publiques ont lieu jusqu'au 21 avril 2023.

Sont concernés les enfants nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, en âge d'être scolarisé, c'est à dire âgé de 3 ans dans l'année de l'inscription.

Les inscriptions se font sans rendez-vous auprès du service éducation :

16, rue du port - 04 50 83 10 73, du lundi au vendredi de 9 h à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Une fiche d'inscription scolaire est disponible sur :

<https://ville-evian.fr/fr/education/vie-scolaire>

à remplir et à retourner signée au service éducation, ainsi qu'une liste des documents à fournir lors de l'inscription (livret de famille, attestation de domicile, fiche sanitaire complétée, etc.).



La Grange au Lac semble s'être assoupie pour l'hiver, et pourtant... Derrière le calme apparent, les travaux d'adaptation annoncés en juillet dernier battent leur plein, avec en ligne de mire l'échéance du 28 juin prochain.



La Grange au Lac : les travaux suivent leur cours

Tout devra en effet être terminé pour accueillir l'Orchestre philharmonique de Berlin, qui ouvrira l'édition 2023 des Rencontres musicales d'Évian.

En attendant cette prestigieuse affiche, la transformation de la salle suit son cours selon le calendrier prévu, orchestrée par l'architecte Jean-Christophe Denise, sous l'œil complice et affûté de celui qui a créé la Grange au Lac il y a trente ans : Patrick Bouchain.

La structure de la scène a été étendue de 150 m² à 208 m² pour permettre d'accueillir de grandes formations orchestrales. Parallèlement, les réglages acoustiques visant à corriger les écarts apparus au fil du temps et à adapter la salle au répertoire symphonique touchent quasiment à leur fin.

Le fond de scène a été habillé d'un motif pour favoriser la diffraction de toutes les fréquences et parfaire le confort acoustique. Il offre désormais au regard un rythme graphique comme les touches rythment le clavier d'un piano.

Par ailleurs, les façades latérales de la Grange au Lac ont été doublées de 900 m² de panneaux de bois-ciment pour améliorer la réverbération du son.

Ces travaux achèvent la mue d'une salle au format jusque-là hybride en une salle symphonique, destinée à accueillir de grands orchestres. Et ils seront nombreux à se succéder sur la scène de la Grange au Lac en juin prochain !

Outre le Berliner Philharmoniker, on aura le plaisir d'écouter également le Chamber Orchestra of Europe, l'Orchestre de chambre de Lausanne, le Gustav Mahler Jugendorchester, l'Accademia Nazionale di Santa Cecilia ou encore l'ensemble baroque Il Giardino Armonico.

Reste d'ici là à finaliser les derniers travaux. Les accès pour les personnes à mobilité réduite doivent encore être réaménagés, le confort thermique de la salle optimisé et les installations des éclairages ajustées pour faciliter les interventions techniques.

La pose, le ponçage et l'huilage du parquet de la scène interviendront à la toute fin des travaux. La Grange au Lac sera alors prête à se dévoiler au public, plus belle encore pour son trentième anniversaire !

Les Rencontres Musicales d'Évian : du 28 juin au 8 juillet 2023

Renseignements et réservations : 04 50 26 94 48 ou www.lagrangeaulac.com

Une sculpture monumentale de Chillida installée dans le parc

Depuis fin 2022, une sculpture imposante trône à l'entrée de la Grange au lac.

Il s'agit de "Lotura XXXIII", une œuvre en acier Corten de près de 70 tonnes réalisée en l'an 2000 par Eduardo Chillida, le célèbre sculpteur et graveur basque espagnol.

"Lotura XXXIII", qui signifie "union" en basque, est venue enrichir en décembre dernier le patrimoine artistique remarquable du Resort, en complément de deux sculptures déjà présentes dans le parc : "Le Socle de la pensée", une œuvre en acier inoxydable et pierres de Meillerie réalisée par l'artiste suisse André Bucher et installée en 1995, et une mosaïque de l'artiste belge Raoul Ubac qui a rejoint le parc depuis juin 2022.



*Patrick Bouchain,
l'architecte de
la Grange au lac,
a lui-même
déterminé
l'implantation
de l'œuvre de
Chillida.*



La Buvette Cachat a retrouvé ses vitraux

La restauration de la Buvette Cachat vient de franchir une nouvelle étape avec la repose en cours des vitraux.

Cette opération s'inscrit dans la tranche 1, débutée en décembre 2021, de restauration du clos couvert, c'est-à-dire de l'enveloppe du bâtiment.

Cette première tranche se termine avec l'achèvement de la couverture du bâtiment par l'entreprise Chardon et la restitution des éléments de décor disparus, notamment la repose progressive des vitraux. En parallèle, on assiste au démontage graduel de l'échafaudage, pour une fin de chantier prévue d'ici juin prochain.

C'est sous la coupole, au sommet de l'échafaudage, que se déroule l'opération délicate de repose des vitraux. Pour l'heure, sur les quatre demi-lunes pourvues de vitraux que compte l'édifice à ses quatre points cardinaux, deux ont vu leurs vitraux repositionnés dans leur cadre d'origine, côté est et côté nord. Leur restauration a été confiée à l'Atelier Parot (Côte d'Or) dont la Ville a appris avec tristesse la disparition de Pierre-Alain Parot le 3 février dernier.

Le projet dans ses grandes lignes

Dans ses grandes lignes, le programme prévoit les fonctions principales suivantes : un espace de déambulation et d'accès à la source tel qu'à l'origine; l'accueil du Centre d'interprétation de l'architecture et patrimoine, en lien avec le label "Pays d'art et d'histoire" de la CC-PEVA, un espace de valorisation du thermalisme et enfin un espace dédié à la marque Evian. Les lieux pourront accueillir également des expositions temporaires et des concerts.

Le coût global est d'environ 10 millions d'euros, avec une participation de l'Etat (DRAC) à hauteur de 800 000 €, de la Région AuRA (2 M €), le Département (1 M €). Une souscription publique via la Fondation du patrimoine est toujours en cours.

Visionnez les travaux sur la chaine youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=CpU7Y4BTNvM>

Je donne pour la restauration de la Buvette Cachat



Calendrier

Tranche 1 (déc 2021-juin 2023) :
Restauration du clos couvert

Tranche 2 (2023-2024) :
Rénovation de la grande cour intérieure et aménagement paysager & restitution du grand promenoir disparu en 1953-54.

Tranche 3 (2024-2025) :
Réhabilitation des espaces intérieurs

Printemps 2025 :
Livraison.





Un budget contraint mais ambitieux

Lors du conseil municipal du 7 février 2023, les élus ont voté les budgets primitifs. Malgré les contraintes liées notamment à la hausse du coût de l'énergie, la Ville poursuit ses efforts en termes d'investissement pour garantir la qualité du service public, en contenant les dépenses de fonctionnement et sans augmenter les taux d'impôts.

Entretien avec
Justin Bozonnet,
adjoint en charge
des finances



Pourquoi parle-t-on d'un budget contraint ?

Pour la 7^e année consécutive, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts directs. Toutefois, en raison de la revalorisation des bases fiscales décidées par l'Etat, les ménages verront leurs contributions augmenter.

Il s'agit d'un budget contraint car les charges générales devraient augmenter de 4 % par rapport à 2022 en intégrant les coûts de l'énergie estimés à +33 % en 2023. Aussi, nous avons fait en sorte de réduire l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel sont envisagées avec une progression entre le budget 2022 et le budget 2023 de 2,1%. Tous les autres produits et matières premières (repas, fournitures et achats) sont également en forte augmentation.

Selon l'Association des maires de France, l'inflation impacte encore plus lourdement les dépenses des communes à hauteur de +11 %.

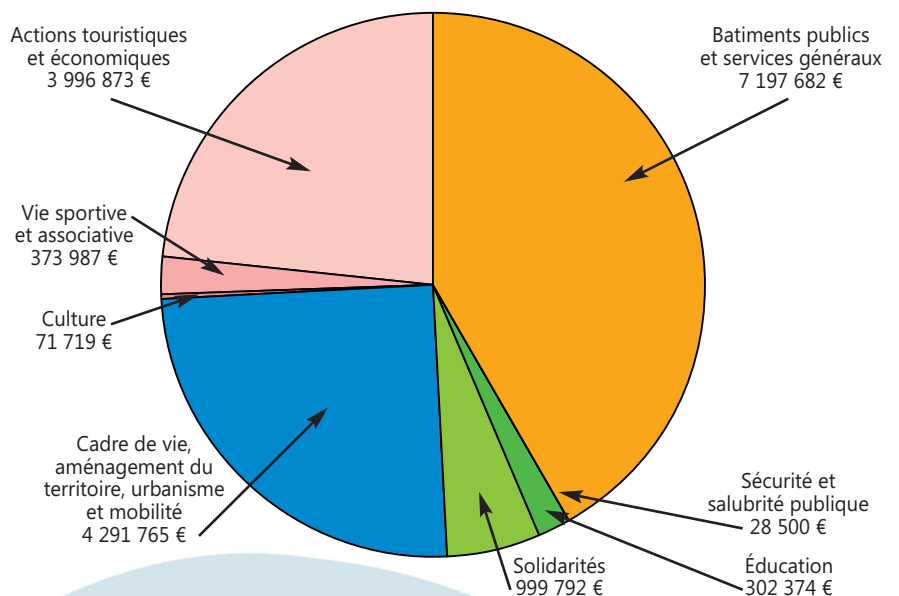
Par voie de conséquence, les tarifs municipaux ont évolué pour 2023 de 6%, répercutant l'impact de ces hausses. Nous avons également décidé de voter la taxe d'habitation ma-jorée sur les résidences secondaires. Ces dispositions soutiennent le niveau des recettes (+7%) et main-tiennent l'équilibre budgétaire

Il est aussi question d'un budget ambitieux ?

En effet, avec un budget de 17 262 693 €, le programme d'investissement est soutenu (voir graphique) et permet de conforter notre économie locale.

Il faut savoir que la dépense d'équipement par habitant à Evian est 2,5 fois supérieure à une commune de même taille, du fait de son rôle de centralité.

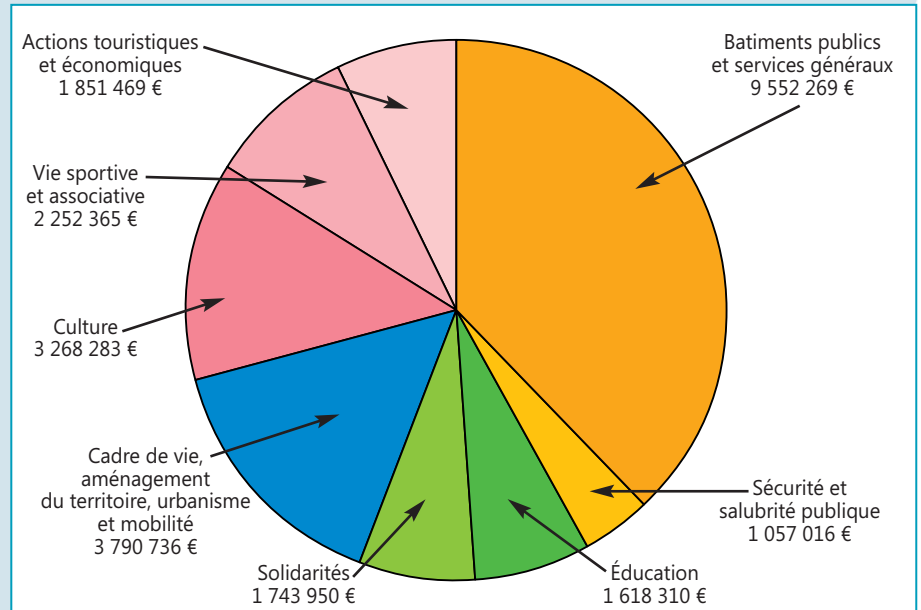
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : 17 262 693 €



Principaux investissements 2023

- Réhabilitation de la Buvette Cachat : 3 500 000 €
- Acquisitions foncières pour aménager le territoire : 4 857 000 €
- Contrat de performance énergétique sur les bâtiments : 1 395 500 €
- Travaux voirie, réseaux divers : 728 000 €
- Réaménagement de l'esplanade du Casino : 700 000 €
- Résidence autonome "Clair Horizon" (toiture et isolation extérieure) : 715 000 €
- Aménagement du Quartier Franc (phase 1) : 601 000 €
- Poursuite réaménagement de sécurisation bd Jean-Jaurès : 514 000 €

LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES (fonctionnement et investissement confondus)



Quelques chiffres à retenir

1 324 200 €
(+ 0,6 %) Associations sportives, culturelles, événementielles et autres.

1 100 000 €
Politique sociale du CCAS.

900 000 €
Tourisme (subvention).

0% d'augmentation des taux des impôts pour la 7^{ème} année

Hausse estimée du prix de l'énergie

- **+ 33 %** avec 2,5 M€ inscrits pour 133 000 m² de bâtiments municipaux.
 - **Coût du MWh : augmentation de 70 à 300 % selon les sites**
 - 136 € en 2022
 - 401 € en 2023
- Dont :
- 408 € du MWh en mairie.
 - 451 € du MWh au Gymnase de la Léchère.
 - 504 € du MWh au Tennis club.

"Pôle Attractivité" : Dépenses de fonctionnement : **2 168 736 €** dont :

- 828 311 €
Culture (expositions au Palais Lumière et Maison Gribaldi, charges diverses...).
- 747 450 €
Événements (Fabuleux village, Festiléman, Scènes estivales, etc.).
- 485 150 €
Sport (dont événements – Urban trail, Triathlon, festival sports acrobatiques, etc., subventions au clubs, aide logistique et matérielle, dépenses énergétiques, charges de personnel, etc.).
- 55 095 €
Médiathèque.
- 27 200 €
Politique en faveur du commerce.
- 25 530 €
Conservatoire.



De nouveaux commerces et activités

Le Milabel

Marlène
(Institut de beauté, spécialisé dans la minceur et l'anti-âge)
2, avenue de Neuvecelle
Tél. 04 50 49 84 12
www.le-milabel.fr
Facebook / Instagram Le Milabel



La Capitale

Myriam Kerani
(Pizzeria, restauration rapide, vente à emporter)
8, rue de l'Eglise
Tél. 04 80 00 30 30
ubereats.com



Evian tasty food

Sohag Sordar
(Café, restaurant, poke bowl, snacking)
5, rue de l'Eglise
Tél. 09 82 46 87 04

L'Optimist

Julien Lahourde
(American bar, pub, restaurant)
1, rue Nationale
Tél. 04 50 92 34 16
jucheflahourde@gmail.com



My Hair Studio

Suwalee Makpasa Chachour
(Salon de coiffure)
17 a, quai Paul Léger
Tél. 09 87 09 67 70
myhairstudioevian@gmail.com



Femme In'Oui

Clémentine Chapuis
(Beauté nuptiale et événementielle, beauté des ongles et des mains, conseillère capillaire, visagiste et coloriste, shooting photo)
8, rue du 8 mai 1945
Tél. 06 30 10 74 06
femme.in.oui@gmail.com
Facebook / Instagram





Inversion, le verre dans tous ses éclats

Longtemps déserté, le rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Helvétia vient de s'animer à nouveau. Depuis fin décembre, ce lieu emblématique à la façade Art nouveau, contemporain de la Buvette Cachat, brille de mille éclats. Les vitraux colorés d'origine qui surplombent l'entrée donnent le ton. Isabelle Pointard a trouvé là un espace à la mesure pour mettre à l'honneur le verre contemporain.

Baptisée "Inversion", la galerie-boutique présente une sélection d'objets décoratifs : luminaires, miroirs, totems, sculptures, bijoux, "de l'objet d'art utilitaire à l'œuvre d'art" précise-t-elle. Beaucoup sont des pièces uniques façonnées par des artisans verriers, la plupart français ou suisses.

La galerie présente tout un éventail de styles et de techniques et un voyage inédit dans l'univers du verre. Un monde accessible à tous, Isabelle Pointard se fait fort de proposer toute une gamme de prix.

Elle a fait aussi le pari de proposer un lieu accueillant et chaleureux, un lieu de rencontre, d'échange, à la fois galerie et boutique.

Pour aller plus loin dans la découverte, Isabelle projette d'organiser des journées événementielles animées par des artisans verriers.

La galerie aura bientôt un prolongement avec l'ouverture de l'arrière-boutique. Dans cet autre vaste espace tapissé d'une grande fresque pop art inspirée par Roy Liechtenstein, elle envisage une toute autre ambiance avec des sculptures réalisées par des artisans. Les projets ne manquent pas.

39, rue Nationale - Tél. 06 59 96 03 92

Du mardi au vendredi 10h-12h30 et 14h-19h. Samedi 10h-19h.

Dimanches en mai



"L'Encas" ou l'art de la petite restauration

Le hasard fait parfois bien les choses. Celui-ci a voulu que Justine pose un jour ses valises à Evian avec un vrai coup de cœur pour la ville. Le hasard encore a voulu que la jeune entrepreneuse, à la recherche d'un lieu pour développer son activité, pousse la porte du 5 rue de la Monnaie. L'adresse située dans le quartier de la Rénovation a de quoi séduire.

En surplomb, niché dans un écrin de verdure, à l'abri de la route, avec ses grandes baies vitrées et sa terrasse, l'endroit offre un panorama saisissant sur le lac.

Justine a ouvert boutique fin mai 2022. Sept ans plus tôt, elle fait ses premières armes à Paris dans l'école du chef étoilé Thierry Marx, enchaîne avec un stage dans les cuisines de l'Élysée aux côtés du chef Guillaume Gomez, puis multiplie les expériences dans la restauration.

À Evian, elle a ouvert une sandwicherie artisanale, épicerie fine et salon de thé qui propose également un service traiteur. Lauréate "Initiative Chablais", elle a su convaincre le jury par un concept original. Elle a bénéficié d'un accompagnement et a rejoint un réseau. Justine cultive le goût du détail à la fois dans sa cuisine "fait maison", le choix de ses produits ou encore ses emballages recyclables. "J'essaye d'avoir une démarche éthique et, responsable" explique-t-elle.

Pour ce faire, elle a noué des partenariats avec des producteurs chablaisiens et des fournisseurs de toute la France, soigneusement sélectionnés.

Justine a su fidéliser une clientèle locale, mixte, bienveillante, ouverte à une cuisine atypique, active pour un déjeuner sur le pouce, appréciant le calme.

Les incontournables : le club sandwich, le pain perdu, le financier, le fromage blanc... Côté sucré, des douceurs maison accompagnent un café ou un thé pour une petite pause l'après-midi. La jeune restauratrice a plus d'une corde à son arc ; elle a développé aussi une activité traiteur pour des événements : plateaux de mignardises, bouchées apéritifs, activité qu'elle promet sur ses réseaux. Sur place ou à emporter, une adresse sympathique à découvrir !

5, rue de la Monnaie. Tél. 07 60 24 32 72

contact@lencas-evian.fr

<https://lencas-evian.fr>

Du mardi au samedi, 11h30-17h





Le bailleur social
Alliade Habitat,
du groupe Action
Logement, s'est engagé
volontairement dans
le dispositif des clauses
sociales porté par
la Ville d'Evian, en signant avec
madame le maire, une charte
de partenariat le 2 février.

L'accès aux soins facilité avec la CTPS.

Vous n'avez pas réussi à avoir un rendez-vous avec votre médecin traitant où vous n'avez pas de médecin traitant ?
Vous habitez ou êtes de passage sur le territoire du Haut-Chablais dont Evian fait partie.
Votre médecin traitant est situé sur ce territoire, appelez les "soins non programmés" de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Haut-Chablais
au 04 56 66 04 40.

Numéro d'appel gratuit du lundi au vendredi : 8h-12h.
En cas d'urgence vitale contactez le 15 ou 112.

Alliade Habitat engagé dans le dispositif des clauses sociales d'insertion

Ce nouvel engagement fait suite à la convention signée par la Ville avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion et l'association InnoVales, association reconnue par l'Etat qui accompagne la Ville dans ce dispositif. Par cette convention, les entreprises qui exécutent des travaux pour le compte de la Ville, s'engagent à réserver un certain nombre d'heures de travail aux personnes en difficulté.

C'est en 2019, à l'initiative de la Ville et suite à la rencontre avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion, ainsi que la communauté de communes et le Département, qu'une démarche volontariste a été lancée qui a abouti à la rédaction d'une charte d'insertion.

Celle-ci permet d'annexer des clauses sociales et environnementales aux marchés publics concernés. Au-delà de la possibilité donnée à des personnes de revenir à l'emploi et d'acquérir une formation, ces clauses permettent également de faire connaître aux entreprises des candidats qualifiés.

En raison du regain d'activité sur la commune, un avenant à la convention a été signé en 2021 pour conforter le partenariat.

Depuis le début de la démarche en 2021, plus de 15 000 heures d'insertion ont été réalisées grâce à sept donneurs d'ordre. 44 % des heures l'ont été dans le cadre du marché réservé notamment avec Chablais Insertion.

À mi-septembre 2022, lors du dernier comité de pilotage, 10 opérations étaient en cours. Avec les opérations en cours, on dénombre 75 bénéficiaires dont 11 femmes qui ont bénéficié de 81 contrats de travail. Les emplois des femmes sont dans la peinture (1), la blanchisserie (2) et agent polyvalente ACI (8).



Le CCAS recrute deux ambassadeurs de l'accessibilité

Le centre communal d'action sociale a lancé le recrutement de deux ambassadeurs de l'accessibilité. La Ville souhaite embaucher des jeunes en service civique âgés de moins de 25 ans, voire de moins de 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Au sein de la collectivité, en lien étroit avec la commission accessibilité et avec l'aide d'un tuteur, les volontaires participeront à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, en collaboration avec l'association des Paralysés de France. Les deux ambassadeurs seront chargés d'établir un diagnostic de l'accessibilité d'usage des services publics communaux, grâce à l'organisation de visites exploratrices des bâtiments communaux. Lors de ces visites, ils seront accompagnés par un bénévole de l'association des Paralysés de France en situation de handicap, afin de se rendre compte des difficultés rencontrées par les usagers. Le recrutement devrait être effectif au 1^{er} février 2023. La mission est prévue pour durer 8 mois à raison de 24 à 30h par semaine. Dans le cadre de la convention signée avec InnoVales, des clauses sociales ont notamment été intégrées aux marchés publics de la gare lacustre et aux travaux du parking Charles de Gaulle. Des clauses sociales ont également été intégrées dans la mise en œuvre du réseau de chaleur construit par le SYANE, sous l'impulsion de la Ville d'Evian.

Les candidatures sont à adresser à : courrier@ville-evian.fr

Pour plus d'informations, contactez le service des ressources humaines : 04 50 83 10 38



Le premier conseil de la petite enfance s'est tenu fin novembre à l'initiative du centre communal d'action sociale (CCAS)



Un conseil de la petite enfance pour mieux impliquer les parents

Présidé par Christophe Bochaton, adjoint au maire en charge du parcours de vie et vice-président du CCAS, il a réuni les membres du conseil d'administration du CCAS, les directrices du CCAS et des structures de la petite enfance, les professionnels et les représentants des parents.

L'objectif de ce rendez-vous, qui aura lieu deux fois par an, est d'impliquer davantage les parents dans le fonctionnement du pôle petite enfance. Figuraient à l'ordre du jour de cette première réunion : la présentation du projet social de la petite enfance de la collectivité, la démarche ecole-crèche, la mise en place du conseil de la petite enfance et les fermetures estivales et de fin d'année des structures.

Les participants se sont dits très satisfaits de cette rencontre qui a donné lieu à des échanges très constructifs. Les parents ont également fait part de la qualité d'accueil des structures municipales de la petite enfance.

La résidence Clair Horizon équipée d'une salle de fitness

Depuis plus d'un an, les résidents de Clair Horizon disposent d'un salon tout beau, tout neuf. Suite à la réhabilitation de la salle de restauration en 2017, la Ville a rénové entièrement la principale pièce de vie de la résidence. Pour ce faire, elle a bénéficié, via le centre communal d'action sociale, d'une subvention du Département de 9691 €, de la CARSAT Rhône-Alpes de 9219 € et de la Fondation générations solidaires de 7160 €.

Les travaux ont consisté en une réfection des murs et des sols, l'installation d'une ligne internet et le renouvellement du mobilier. Ces aménagements visaient à améliorer le confort des résidents et leur offrir un bel espace de convivialité et de partage. Ils permettent également de proposer de nombreuses activités.

Suite à un sondage réalisé auprès des résidents, le choix a été fait d'aménager une petite salle contiguë au salon en salle de fitness. Equipée de vélos d'appartement et d'un tapis de marche, elle est accessible gratuitement pour les résidents. La CARSAT a participé aux financements.

Des travaux d'ampleur visent à présent l'extérieur de la résidence. Le projet consiste à améliorer l'isolation thermique en façade et en toiture, à rénover les balcons et la façade et donner un coup de jeune à ce bâtiment. Les travaux devraient commencer en fin d'année.



Rose Eden : dernières opportunités.

Il reste un T3 et un T4 dans la résidence à prix maîtrisés "Rose Eden" en construction. Les tarifs sont en moyenne 30 % en dessous des prix du marché. Conditions principales : le respect d'un plafond de ressources et la qualité de primo-accédant habitant Evian ou y travaillant.

Plus d'infos :
SAGEC : 04 50 85 02 40



26,79 % de logements sociaux recensés à Evian.

La préfecture vient de notifier le nombre de logements sociaux recensés sur la commune et au nombre de 1210. Cela représente 26,79 % des résidences principales, au-dessus du seuil obligatoire des 25 %. La Ville remplit largement ses obligations, ce qui la dispense d'un prélèvement 2023 sur ses ressources fiscales.



En charge de la collecte des déchets, la communauté de communes vient de simplifier les règles de tri pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères sur notre territoire.



“Pas de chichi, maintenant tout se trie !”

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tri de vos emballages est facilité !

Désormais, vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le bac ou le conteneur de couleur jaune. Barquettes en plastique, en polystyrène, pots, blisters, sacs, sachets et films, etc., tous les emballages en plastique sont collectés.

Vidés, même sales et séparés, ils vont directement dans les contenants jaunes. Idem pour les emballages en métal, même les petits. Capsules, tablettes de médicaments, bouchons, couvercles, tubes, feuilles d'alu, tout va au bac jaune. De même pour les papiers, et les emballages en carton, y compris les cartons à pizza, les boîtes à œufs, etc. En revanche, les cartons bruns, une fois aplatis, doivent être déposés dans des contenants spécifiques ou en déchetterie.

Une fois collectés, les emballages sont triés, séparés et compactés en balle. Les balles de plastique sont valorisées énergétiquement ou bien acheminées chez un recycleur. Réduits en paillettes puis en granulés, ils sont prêts à être transformés en nouveaux emballages ou nouveaux produits.

Pour vous débarrasser de vos encombrants et déchets spécifiques (batteries, huiles, cartouches, piles, etc.), dirigez-vous vers la déchetterie de Vongy ou celle de Lugrin.

Pour recycler et valoriser vos déchets de jardin et de la cuisine, pensez au composteur.

En vente 30 € auprès de la communauté de communes :
spgd@cc-peva.fr

Pour en savoir plus : www.cc-peva.fr (mes déchets)



La Ville aux petits soins de ses arbres remarquables

Evian préserve un patrimoine arboré exceptionnel suivi chaque année en interne par une équipe d'élague. En cas de doute sur l'état mécanique ou sanitaire d'un arbre, ce service fait appel à des experts.

Ainsi, au printemps dernier, une perte de vigueur a été constaté sur le cèdre situé à proximité du centre nautique, en bordure de la D1005. Deux experts ont été sollicités qui se sont accordés sur un possible manque d'eau sur plusieurs années et ont préconisé d'augmenter l'arrosage et les surfaces perméables.

En conséquence, les services voirie et cadre de vie ont entrepris de désimperméabiliser certaines zones autour de l'arbre pour augmenter l'apport en eau.

Afin d'augmenter les surfaces perméables, la place réservée aux personnes en situation de handicap (PMR) au pied de l'arbre va être déplacée et la zone végétalisée.

De même, le cheminement piéton en enrobé autour de l'arbre, a été repris et sera traité en matériaux perméables.

Un constat similaire a été fait au Jardin anglais où la partie Ouest sera également désimperméabilisée. Le cheminement du monument Bassaraba de Brancovan sera supprimé et remplacé par des "pas japonais". La zone en enrobé à proximité sera remise en pelouse.

Enfin, la surface des massifs fleuris sera augmentée.

Ces travaux seront réalisés par les services voirie et parcs et jardins. Ils devraient être achevés mi-avril.



Au printemps, la Ville lance le permis de végétaliser

Vous habitez en ville et vous avez envie d'agrémenter votre pas de porte avec quelques plantes ?

C'est désormais possible. La Ville lance le permis de végétaliser. Le but est d'offrir la possibilité au plus grand nombre de participer à la végétalisation et l'embellissement de sa rue, de son quartier, de la ville.

Cette opération est aussi l'occasion de rencontrer et de créer de nouveaux liens avec ses voisins. Sans compter que le dispositif participe au développement de la biodiversité en ville.

Le principe est simple, les habitants désireux de végétaliser l'espace public se procurent la charte de "végétalisation de l'espace public".

Si besoin, le service cadre de vie répond à vos questions. Une fois prêt, ne reste plus qu'à déposer votre projet ou l'envoyer par mail en mairie. Après approbation, rendez-vous est pris avec le service pour signature du permis. Les candidats s'engagent à planter des végétaux recommandés. Une liste est annexée à la charte.

Les plantes vivaces, les espèces locales, mellifères et peu consommatrices en eau seront privilégiées, tandis que les plantes épineuses, urticantes, allergènes, hallucinogènes et invasives sont interdites. Le jardinier s'engage à entretenir les végétaux qu'il a plantés et à respecter les normes de sécurité et d'accessibilité.

Le permis est accordé pour un an, renouvelable tacitement quatre fois. Alors à vos plants !

Plus d'infos : services.techniques@ville-evian.fr - 04 50 83 14 34

Deux jardins partagés en gestation aux Tours et aux Grottes

Dans le cadre de sa politique environnementale, associative et sociale, la Ville d'Évian a souhaité mettre à disposition de ses concitoyens plusieurs espaces publics afin d'y implanter des jardins écologiques partagés.

Objectif : permettre aux habitants de se retrouver autour d'activités de jardinage et contribuer à renforcer le lien social par le biais de rencontres et d'échanges.

Lancé en 2019, le projet a pris corps sur trois sites : au Bennevy, en centre-ville (à côté du palais des festivités) et au parc Dollfus sur des parcelles mises à disposition par la Ville. Seules exigences, les candidats doivent se constituer en association, habiter Évian et prôner le respect de la nature.

Pour l'accompagner dans ce projet, la Ville a fait appel au CPIE Chablais Léman (Art terre) qui œuvre pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Deux nouveaux jardins sont en gestation : sur les Hauts et aux Grottes.

Un groupe de 8 personnes s'est constitué pour le premier et 5 autres pour le second.

Après plusieurs ateliers en salle, animés par Laura du CPIE Chablais Léman, où ils ont planché sur leurs projets, le temps est venu de passer aux choses pratiques. Les jardiniers du Haut vont investir le parc des Tours où une parcelle leur est réservée. Ceux des Grottes s'apprentent à emménager un terrain en face du centre petite enfance.

"Sur le long terme, l'objectif est que les associations soient autonomes et qu'elles puissent échanger et partager entre elles" explique Laura.

Si vous souhaitez rejoindre les équipes d'un des cinq jardins existants, sachez que c'est possible.

Contactez : Laura : l.pommier@cpiechablaisleman.fr - 04 50 73 09 20.

D'autres jardins en projet

La Ville projette la réalisation de jardins familiaux au parc des Tours, sur une parcelle proche du jardin partagé.

La création d'un verger collectif et solidaire est aussi à l'étude dans le quartier de la Détanche. Il verra le jour sur un terrain communal au-dessus de l'école.

Les écoles se verront proposer chaque automne la plantation d'arbre fruitiers. L'opération se fera en lien avec la communauté de communes qui participera à l'achat des arbres.

Forte d'une première expérience appréciée à l'automne dernier place Charles de Gaulle, la Ville souhaite également aménager des jardins éphémères sur les thèmes de la nature en ville et l'économie de la ressource en eau.





Forte du succès rencontré en 2022 avec 350 participants, la Ville organise un nouvel Evian Urban Trail le 29 avril prochain.

Evian Urban trail : en piste le 29 avril !

L'Evian Urban trail n'est pas seulement un défi sportif, il fait aussi la part belle à la découverte grâce à un parcours qui met en lumière les lieux emblématiques de la ville et ses endroits les plus secrets.

Ce nouveau rendez-vous sportif fait aussi écho au label "Terre de Jeux 2024" que la commune a décroché en 2020, et grâce auquel elle souhaite promouvoir la pratique sportive dans l'esprit des Jeux olympiques.

La course comprend quatre catégories. Elle est ouverte aux adultes pour un parcours en individuel de 15 km (soit deux boucles de 7,5 km) avec 460 m de dénivelé positif, ou bien en relais avec trois possibilités : adulte/adulte, adulte/cadet ou cadet/cadet, sur un parcours de deux fois 7,5 km, avec 230 m de dénivelé positif.

Elle est également ouverte aux enfants et comprend une catégorie minime (13-14 ans) sur 4 km et une catégorie benjamin (11-12 ans) sur 3 km.

La participation aux courses enfants est gratuite. Elle est fixée à 15 € par personne en individuel et en relais. Inscriptions en ligne sur :

<https://www.finishers.com/course/evian-urban-trail>

Pour tout autre renseignement :

Ville d'Evian - Service sport-vie associative - Tél : 04 56 30 11 23 - associations@ville-evian.fr

Centre nautique : réservez en ligne !

La réouverture du centre nautique aura lieu samedi 29 avril. Afin de faciliter l'accès, la Ville d'Evian propose dès mi-avril un système de réservation avec paiement en ligne.

Pour éviter l'attente en caisse, il sera possible d'acheter son billet, un abonnement ou de le recharger. Le code QR délivré permettra d'accéder aux tourniquets tripodes.

Centre nautique : 04 56 30 11 20
centre.nautique@ville-evian.fr



Le Triathlon d'Evian, une première les 16 et 17 septembre

La Ville d'Evian propose un nouveau défi sportif les 16 et 17 septembre avec le Triathlon d'Évian.

Pour ce faire, la Ville a fait appel à une pointure : la société OC Sport (déjà organisatrice du Tour Genève Triathlon et du Triathlon du Mont-Blanc).

Trois formats de course seront proposés et notamment le Lé-Man, un format "full distance" de 3,8 km de natation, 180 km de vélo avec environ 3 600 m de dénivelé (en passant par des cols mythiques tel que le Col de la Ramaz, mais également par le plateau du Gavot), et le final en apothéose au bord du lac pour 42,195 km de course.

Des formats Sprint (750 m / 20 km / 5 km) et Olympique (1 500 m / 40 km / 10 km) viendront compléter le programme.

"Un triathlon à Evian c'est une évidence car c'est une ville d'eau nichée dans un décor incroyable et je suis persuadé que les triathlètes répondront présents" précise Benjamin Chandelier, directeur d'OC Sport Outdoor.

Pour Josiane Lei, maire : "La création d'un triathlon à Évian est le reflet de l'ambition de la ville de proposer différentes activités sportives dans un cadre idyllique. Cette dynamique va de pair avec notre labellisation "Terre de Jeux Paris 2024" obtenue grâce à notre volonté de promouvoir la pratique sportive et la qualité de nos structures d'accueil".

Cet événement s'inscrit également dans l'Agenda 2030 dans lequel la Ville est impliquée, avec notamment pour défi de promouvoir la santé, le sport et le bien-être.





Vers l'infini et au-delà !

Connaissez-vous la Backyard ? Cette discipline de course à pied consiste à tourner en rond jusqu'à qu'il n'y ait plus qu'un seul coureur en piste. L'objectif est de réaliser le plus de fois possible une boucle ou un aller-retour de 6,7 km en moins d'une heure. Une véritable révélation pour Sébastien Ohl.

C'est sur le tard, à 39 ans qu'il se décide à chausser les baskets. Deux de ses filles s'inscrivent à Evian off course en 2015, puis son épouse. Désireux à son tour de rejoindre le club et partager une passion en famille, il y entre comme trésorier en 2018. Aussitôt, il se découvre une appétence pour la course à pied, puis pour le trail. Prédisposé pour les longues distances, il se met au marathon, passe le premier cap des 100 km, puis des 100 miles (160 km).

"Je suis un vrai diesel, il me faut minimum 50 km pour m'échauffer" s'amuse-t-il. Utmb, Echappée belle, Ut4m, SaintéLyon, etc, Sébastien ne rate aucune des grandes courses locales. Il prend aussi beaucoup de plaisir à partager et à encourager ses proches à pousser leurs limites.

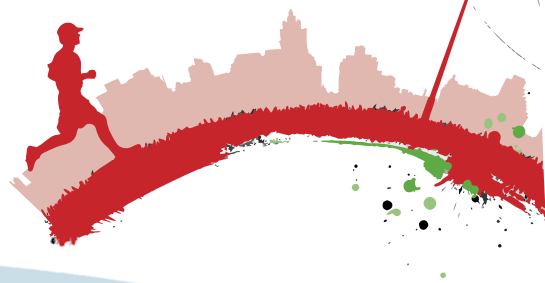
C'est au détour d'un article qu'il découvre la Backyard. Il est vite intrigué par cette course aux principes simples mais au concept pour le moins original, accessible à tous, où la gestion du temps s'avère primordiale.

Il lui faudra presque un an pour trouver le meilleur compromis : alterner un kilomètre de course lente et un kilomètre de marche rapide, de la première et à la dernière boucle, laissant suffisamment de temps pour récupérer à chaque passage. *"C'est une technique qui m'est propre"* confesse-t-il.

À cela s'ajoute une prédisposition à peu dormir et à récupérer rapidement qui lui permet de courir pendant plus de 50 heures. Le réconfort de la famille et des proches est son oxygène.

Fin 2021, il participe à sa première Backyard en Chartreuse. Il réalise 37 tours soit 248 km et prend la 2^e place. Il réitère son exploit à Hossegor avec 41 tours (275 km). Il obtient sa première sélection en équipe de France le 15 octobre à Montoux (Vaucluse) au championnat du monde par équipe où il décroche une 7^e place, avec 50 tours (335 km).

Cinq nouveaux défis l'attendent : à Lens, Hossegor, en forêt noire, en Suède, puis dans le Tennessee. En attendant, Sébastien poursuit ses entraînements. Les clés du succès : rester humble, travailler sur le moral et le sommeil.



Claude Bron, président d'honneur de l'Avenir éviais nous a quittés

Claude Bron, président d'honneur du club de gymnastique l'Avenir éviais nous a quittés le 7 janvier dernier. Il était tristement absent de la cérémonie organisée par la Ville en l'honneur des sportifs et bénévoles de l'année, d'autant plus que la municipalité avait prévu de lui remettre une récompense pour ses nombreuses années d'engagement.

"Nous avons perdu un ami, un mentor, une mémoire, un sage" déclare Philippe Paccot, l'autre président d'honneur du club.

Claude Bron a 15 ans lorsqu'il intègre en 1955 l'Avenir éviais et ne l'a jamais quitté sauf pour son service militaire et la Guerre d'Algérie.

Gymnaste émérite, un peu danseur à une époque où l'Avenir Evianais enseignait cette discipline, entraîneur de qualité, il aura présidé le club 15 ans durant.

"Il a apporté de la modernité avec de nouvelles disciplines dont le trampoline, le tumbling, instaurant une ambiance familiale" poursuit Philippe Paccot.

Dans les années 1980, il initie la rénovation de l'ex gymnase Roger Duthil en centre-ville, le Festival international des sports acrobatiques, les premiers emplois et biens d'autres événements qui ont participé à la mémoire de l'Avenir Evianais. En 1998, il passe le relais à Philippe Paccot, tout en restant à ses côtés pendant ses 21 années de présidence.

En 2022, Josiane Lei, maire lui remettra la médaille d'or de la Fédération française de gymnastique pour son engagement bénévoles de plus de 60 ans.

La Ville réitère ses condoléances à sa famille et à ses proches.





Vos prochains rendez-vous

Ce calendrier n'est pas exhaustif.
Retrouvez tous les événements sur : www.ville-evian.fr



7, 8 et 9 avril Marathon du piano "Piano et nature"

Entre concerts et animations, l'association Terres musicales vous propose un week-end de piano à un rythme effréné.
Centre-ville. www.terresmusicales.org

Samedi 29 avril Urban trail

Une course, une vraie ! Hors des sentiers battus
www.ville-evian.fr



Jeudi 11 mai Concert Philippe Cassard

Le pianiste s'infiltre avec audace au cœur des sonates de Schubert et des pièces aquatiques de Debussy
Auditorium du Palais Lumière, 20h30.
<https://billetterie.mal-thonon.org>

Mercredi 5 avril Théâtre "Un petit poucet"

Entre rêve et réalité, la compagnie Gros Bec réinvente le personnage du conte de Perrault
Théâtre, 10h30. <https://billetterie.mal-thonon.org>



@cie gros bec



©Richard Haughton

Du jeudi 27 au samedi 29 avril Cirque "Dans ton cœur"

Prenez place sous la toile d'Akoreacro et laissez-vous porter par un tourbillon d'émotions.
Esplanade du Port, 20h30. <https://billetterie.mal-thonon.org>

26, 27 et 28 mai FestiLéman

Rendez-vous populaire et festif. Au programme : environnement, nautisme, patrimoine, gastronomie et musiques...
Sur le lac et les quais. www.ville-evian.fr



Dimanche 4 juin
Cyclotour du Léman

La Course cyclo la plus pittoresque autour du lac fait étape à Evian
Esplanade du port



14, 15, 16 juin
Coupe des Alpes

Depuis plus de 30 ans, c'est le rendez-vous incontournable des grands événements automobiles historiques.
25 marques, plus de 100 autos.
www.rallystory.com



Vendredi 9 juin

Natur'elles aventures

Le premier rallye 100 % féminin, 100 % naturelle et électrique fait son arrivée place Charles-de-Gaulle à Evian

Du 28 juin au 8 juillet

Rencontres musicales d'Évian

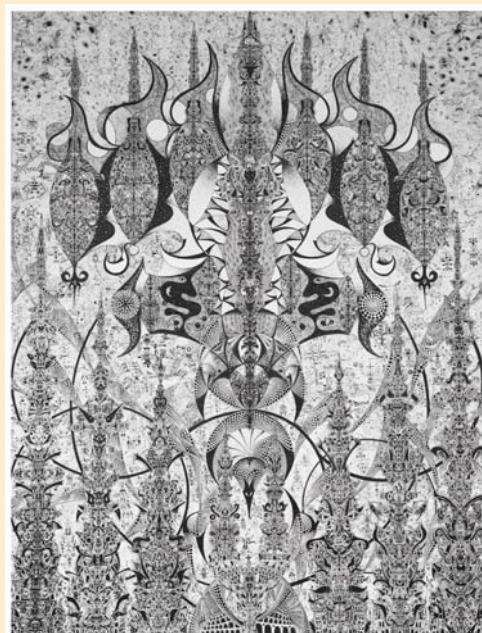
Première édition sous la direction artistique de Renaud Capuçon, les Rencontres musicales d'Évian accueilleront parmi les plus grands artistes de la scène classique internationale. L'Orchestre philharmonique de Berlin, l'un des plus réputés au monde, ouvrira les festivités sous la baguette de Zubin Mehta. Également à l'affiche : Bryn Terfel, l'Orchestre de chambre d'Europe, Martha Argerich, Aida Garifullina, Emanuel Ax, Leonidas Kavakos, Yo-Yo Ma et bien d'autres interprètes exceptionnels.

Une édition éclatante et festive en perspective, pour marquer les 30 ans de la Grange au lac !

La Grange au lac. Programme détaillé et réservations : www.lagrangeaulac.com ou 04 50 26.94.48 (du mardi au vendredi de 14h à 18h)



Exposition



©Jean-Pierre Nadau

Jusqu'au 22 avril

Jean-Pierre Nadau "Passages secrets"

Jean-Pierre Nadau est bâtisseur d'univers fantastiques en noir et blanc.

Dans des dessins d'une grande densité, l'artiste crée des labyrinthes de détails. Une accumulation de personnages, d'architectures, de références historiques, géographiques, sociologiques, de quoi inviter le spectateur à décrypter les histoires ou à les imaginer.

*Galerie 29, espace culturel, 29, rue Nationale.
Du mercredi au samedi 14h30-18h. Entrée libre.
Plus d'infos : www.galerie29.org*

ÉVÉNEMENTS



Jeanne Tercafs, Nito, janvier 1936, granit noir, taille directe, 43 x 28 x 24 cm, Kensi collection Luxembourg ©Marie Tercafs

Si vous n'avez pas encore vu l'exposition "Les Artistes voyageuses" au Palais Lumière, ne ratez surtout pas cette belle occasion !



Léa Lafugie (1890-1972), Portrait d'une femme (Indochine), 1928, gouache sur papier, collection Lucien Pineau ©Mirela Popa

Man Ray, Kiki de Montparnasse, tirage tardif 1926. Collection privée, Paris. ©Man Ray 2015 Trust/ADAGP-2023 image : Telimage, Paris



"Les Artistes voyageuses" à découvrir jusqu'au 21 mai

Cette exposition réunit une quarantaine d'artistes et de photographes, de la "Belle Époque" à la seconde guerre mondiale, dont les itinéraires artistiques ont emprunté les routes de l'ailleurs, du continent africain à l'Orient lointain.

Un nouveau contexte, celui des premiers mouvements féministes, encourage les femmes à s'affirmer hors de l'espace domestique, et promeut l'image d'une "femme nouvelle" actrice de son destin.

L'accès à l'enseignement des académies privées et de l'École des Beaux-Arts de Paris, permet aux artistes femmes d'acquérir un statut professionnel et d'obtenir des bourses de voyage, des commandes pour les compagnies maritimes ou pour les expositions universelles et coloniales.

Le tournant du XX^e siècle est marqué par un renouvellement d'intérêt pour l'orientalisme, stimulé par le tourisme d'hivernage en Afrique du Nord.

À partir des années vingt, ce sont les territoires de "la plus grande France" qui invitent de nombreuses artistes aux voyages, loin du monde occidental, de l'Afrique équatoriale à Madagascar, jusqu'à la péninsule indochinoise. D'autres s'aventurent jusqu'au Tibet et dans les régions reculées de l'Inde et de la Chine.

Avec quelque deux cent œuvres présentées, peintures, sculptures, dessins, affiches, photographies, cette exposition invite à un voyage inédit dans le temps et l'espace d'un monde désormais révolu.

Palais Lumière, tous les jours 10h-18h (lundi 14h-18h).

Ouvert les jours fériés et le mardi matin pendant les vacances scolaires. Tél. 04 50 83 15 90

8 € / 6 € (tarif réduit)/Gratuit : - 16 ans
50 % de réduction avec la carte Avantage.

Visites commentées pour les individuels tous les jours à 14h30 : 4 € en plus du ticket d'entrée.

Clémentine-Hélène Dufau (1869-1937), Affiche pour le journal La Fronde, 1898, lithographie 5 couleurs, collection bibliothèque Marguerite Durand ©Ville de Paris, Bibliothèque Marguerite Durand



Man Ray (1890-1976) Maître des lumières

du 1^{er} juillet au 5 novembre

Man Ray occupe une place prépondérante dans l'histoire de l'art du XX^e siècle.

Son œuvre polymorphe traverse tous les champs visuels : photographie, assemblage, dessin, peinture, sculpture, film... Il fut l'un des premiers à utiliser la photographie comme un véritable médium de création à part entière, faisant de cette technique un art.

C'est le parcours de cet artiste inclassable, inventeur et pionnier de génie, amoureux de Paris que le Palais Lumière vous propose de découvrir à travers une large sélection de photographies, de dessins, de peintures, d'objets, de livres illustrés, de revues et des projections de ses films, provenant de plusieurs collections privées et publiques dont le Centre Georges Pompidou.



Un Marathon du piano sur le thème "Musique et nature"

C'est sous le thème "Musique et nature" que se jouera la prochaine édition du Marathon du piano, proposée par Terres musicales, du 7 au 9 avril.

L'oiseau sera le fil conducteur du festival, invitant à découvrir trois environnements : l'eau, la forêt et les jardins. La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) sera partenaire pendant la durée du festival pour de nombreux ateliers nature.

Plus de soixante pianistes, amateurs et professionnels, une trentaine d'artistes musiciens, comédiens, vidéastes et siffleurs d'oiseaux, et une dizaine d'intervenants scientifiques et naturalistes partageront la scène musicale et ornithologique du festival, au palais des festivités et dans les parcs et jardins.

Trois soirées d'exception jalonnent ce week-end musical : vendredi soir "Maître corbeau sur son arbre perché" en compagnie du célèbre pianiste improvisateur, Jean-François Zygel. Ce concert sera précédé d'une œuvre originale "Three passions for our tortured planet" de Brian Field, projet actuel mondial, réalisée par une jeune pianiste pour Évian.

Samedi, après les concerts, les ateliers piano et nature, et les conférences en journée, une grande soirée "Migrations" offrira un voyage dans le monde sonore des insectes avec l'audio-naturaliste Boris Jollivet.

La deuxième partie de soirée aura pour invités les célèbres Chanteurs d'oiseaux, siffleurs exceptionnels, pour un concert original avec l'Orchestre des Pays de Savoie autour des "Quatre saisons" de Vivaldi et du "Catalogue d'oiseaux" de Messiaen.

Une promenade ornithologique aura lieu le dimanche matin, Le pianiste légendaire François-René Duchâble et le comédien Alain Carré concluront le festival avec leur spectacle "L'eau d'ici vaut bien l'au-delà" pour une soirée "Drôles d'oiseaux".

Cerise sur le gâteau, le festival accueillera une soixantaine de pianistes amateurs de la région lémanique, français et suisses, pour le désormais célèbre Marathon des amateurs de piano.



"Good morning Evian", une webradio pour tous

Fin mars, les premières émissions de la webradio "Good morning Evian" des Espaces MJC Evian seront mises en ligne.

Cette webradio vise à proposer un média citoyen de proximité, coconstruit avec les habitants du territoire : enfants, jeunes, adultes, seniors et acteurs associatifs, pour mettre en lumière les initiatives locales tous azimuts.

"Il s'agit d'un espace de parole pour parler engagement, citoyenneté, environnement, bouillonnement culturel, parentalité, coups de cœur, littérature, etc." précise Victor Guinehut, coordinateur des actions culturelles des Espaces MJC.

À ce jour, une vingtaine de personnes et de structures associatives ont déjà rejoint le projet. Des comités de rédaction ont été mis en place par type d'émission. Cette radio diffusera ses émissions en podcast (contenu audio à écouter directement ou à réécouter à la demande). Elles seront enregistrées en amont de leur diffusion et disponibles sur le site de la MJC et sur la plateforme audioblog d'Arte radio.

Un studio radio a été installé dans les locaux de Côté Lac (éthic étapes et Résidence Accueil Jeunes). L'association dispose aussi de matériel léger pour réaliser, entre autres, des micros trottoirs pour partir à la rencontre des habitants.

La plupart des bénévoles impliqués sont novices, et les Espaces MJC Evian leur proposeront des modules de formations en lien avec Radio Magny, libre et indépendante (Radio de la MJC d'Annemasse). Nul besoin d'être adhérent pour participer au projet, animer des émissions.

Envie de rejoindre l'aventure ? Contactez Victor Guinehut
culture@mjcevia.com
 Plus d'informations sur www.mjcevia.com



Tribune majorité mars 2023

Les élus de la majorité sont pleinement engagés pour l'amélioration de votre qualité de vie et des services qui vous sont proposés. Malgré un contexte budgétaire toujours plus contraint, nous menons une action concrète et ambitieuse. Notre objectif est d'être à votre service et de faire rayonner notre commune.

Dans cette perspective, nous souhaitons rester loin des vaines polémiques politiciennes qui nuisent à la qualité du débat public et ralentissent la progression des projets. C'est pourquoi nous déplorons les attaques injustifiées et la désinformation concernant plusieurs projets.

Ainsi, il est faux d'affirmer que le passage de la gestion du stationnement en délégation de service public aura pour conséquence une augmentation des tarifs. La Ville conserve en effet la maîtrise des tarifs, qui seront votés par les élus et qui s'imposeront au délégataire. Plusieurs services ont été passés en délégation de service public sans augmentation de tarif.

Dans un même esprit, l'acquisition par la Ville d'un terrain situé avenue d'Abondance se fera au prix fixé de sa valeur foncière fixée par les services de l'Etat.

Nous faisons preuve de transparence et tous les dossiers soumis au Conseil municipal sont préalablement présentés dans les commissions, dans lesquelles tous les groupes politiques sont représentés.

Nous le réaffirmons : nous sommes au service de toutes les Evianaises et de tous les Evianais et poursuivrons notre action avec courage et détermination, avec l'intérêt général et collectif comme ligne de conduite.

Les désaccords sont normaux et même nécessaires, mais il est dommage de diffuser de fausses informations et d'attaquer sans motif valable.

Ce n'est en tout cas pas notre conception de l'action publique et ce ne le sera jamais !

Nous poursuivons par ailleurs notre lutte pour préserver votre pouvoir d'achat, dans un contexte marqué par une forte inflation. Ainsi, lors de la dernière séance du Conseil municipal, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale. Vos impôts locaux pourront cependant augmenter en raison de la hausse de bases fixées par l'Etat.

Très attachés à la citoyenneté, à la démocratie participative et à la participation citoyenne, nous avons mis en place un conseil des sages qui aura pour mission d'apporter son expertise et d'émettre un avis sur certains projets de la commune. Un conseil des jeunes a également été mis en place.

Dans le même esprit, vous serez bientôt consultés par des questionnaires et sondages sur les grands projets qui engagent l'avenir de notre ville. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui participent aux groupes de travail consacrés aux mobilités douces. Enfin, un "plan citoyenneté" et un budget participatif vous seront proposés au printemps.

Evian Avenir avec Josiane Lei

Un dialogue de sourds

La majorité continue l'illusion de démocratie participative...

À l'heure où nous écrivons cette tribune, les élus majoritaires ont annoncé la reprise des réunions de quartiers. Or, celles-ci déroulent une longue liste à la Prévert, de projets vernissés, décrétés par la majorité comme incontournables. Soyons clairs, c'est un bilan de mi-mandat placé sous le signe de l'autosatisfaction.

Mais qu'en est-il des préoccupations des habitants ?

Force est de constater que les habitants ne sont pas dupes et que les projets qui brillent dans le centre-ville ne leur font pas oublier la détérioration de leurs quartiers.

Les démolitions à la chaîne, avec des chantiers simultanés dans toutes les rues, qui défoncent tout, les problèmes de circulation, de vitesse, de trottoirs, de parkings... mais aussi et surtout liés à la densification intense, sans anticipation, ni mise en adéquation des services et réseaux, les alertent.

Lorsqu'enfin parole est donnée aux habitants c'est une écoute distraite, un jeu de réponses détournées ou la litanie habituelle des : "Ce n'est pas notre faute", "c'est compliqué", "on y travaille", "c'est beaucoup de travail", "ce sont des projets initiés avant", "on ne peut pas refaire notre ville".

Pourtant, faut-il le rappeler comme le dit une chanson de Laurent Voulzy : "Avant c'était déjà toi !"

Et cela continue. "Les routes départementales dans les hauts d'Evian ne peuvent pas être passées à 50 km/h"... C'est pourtant fait chez nos voisins de Publier.

"Il est difficile de faire des trottoirs le long de routes départementales"... C'est pourtant fait chez nos voisins de Neuvecelle.

Nous entendons également "on va vous consulter, venez aux ateliers", mais soyons réalistes, depuis le début du mandat, les projets présentés comme pouvant faire l'objet d'un débat, ont finalement été inscrits et réalisés comme l'avait décidé au départ la majorité. Ainsi, en toute objectivité, nous ne pouvons que faire le constat amer que la démocratie participative relève davantage de la communication que de la réalité !

Pour compléter, cette forme d'arrogance face aux besoins quotidiens des habitants, ceci est accompagné d'un gaspillage financier encore jamais vu à Evian. Après 300 000 € de frais sur l'ancien hôtel Beauvillage, car la mairie a oublié de préempter, aujourd'hui c'est 4,2 millions € pour un rachat de parcelle sur l'avenue d'Abondance, parce que la mairie aurait laissé valider un permis de construire par omission où s'est donc appliquée la SVA (règle du silence vaut acceptation), pour ensuite tenter de l'annuler.

Il est temps de prendre conscience que ce type de dysfonctionnements liés au manque de compétences et de rigueur va immanquablement entraîner des conséquences sur l'avenir. Nous réitérons donc nos inquiétudes pour notre ville.

Et comme dans notre dernière parution, nous ne pouvons que déplorer l'incapacité qu'a l'équipe au pouvoir à se remettre en question et à écouter ses habitants, étant persuadée de son bon droit à faire ce qu'elle veut.

L'équipe Evian 2.020-2.026 - contact@evian2020.fr

À mi-mandat, le compte n'y est pas

À mi-mandat, conformément à notre engagement, nous avons été constructifs, vigilants mais sachant nous opposer quand nécessaire. Assidus aux commissions et aux conseils, nous avons à cœur de vous informer régulièrement sur nos positions via un blog (<https://parcequenousaimonsevian.blogspot.com/>), sur les réseaux sociaux et lors de rencontres annuelles. Mais nous avons été déçus par un manque d'ouverture et une ambiance trop souvent délétère que ce soit en séances du Conseil ou dans certaines commissions. À titre d'exemples récents du manque de transparence, nous n'avons appris la nomination d'un conseiller délégué qu'au bout d'un an, la reprise des réunions de quartier par un flyer et nous n'avons toujours pas la possibilité d'utiliser notre adresse électronique de la ville.

Alors quels bilans des actions mises en œuvre par la majorité ?

Bien sûr il y a des actions qui font sens, qu'on ne listera pas ici, la communication officielle faisant feu de tout bois et en continu. Par contre, il y a de trop nombreux manquements :

- La rénovation des quais : la promesse que les quais soient débarrassés des voitures a fait long feu. L'embarcadère est rénové mais comment seront gérés les flux lors de la mise en service des nouveaux bateaux avec l'augmentation attendue des cadencements et du nombre de passagers ?

La via Rhôna est positionnée, un tout petit bout vers le Casino, dans un espace où circuleront vélos et piétons et donc aussi poussettes, PMR, enfants... mais également serveurs et clients des terrasses ! Seul emplacement possible de la via Rhôna, paraît-il...

- Démocratie participative : un manque car elle se résume trop souvent à des réunions alibis où tout est verrouillé à l'avance ; celle sur le projet de "chaufferie biomasse" en est le symbole, qualifiée de concertation alors que le projet était déjà construit.

- Mobilités : quelles solutions pour les parkings qui sont au cœur des discussions quotidiennes des Evianais ?

Malgré des difficultés bien connues, on supprime des places par-ci par-là en centre-ville, on tergiverse sur la gratuité du samedi, on parie sur la privatisation des parkings souterrains, on reparle d'un ouvrage enterré.

Ne soyons pas dupes, seule une réflexion globale, en concertation avec les citoyens, sur la circulation dans la ville et la création de parkings relais seront garants d'une solution pérenne et satisfaisante pour les véhicules automobiles, les déplacements doux et les piétons ! Quant au projet des mobilités douces, il est en discussion depuis des mois. Pourquoi autant de temps alors que des villes ont su en quelques semaines mettre en place de telles pistes, quitte à les modifier à l'usage ?

- La gestion publique : des achats controversés de terrains onéreux, des contre-vérités sur l'usage de l'eau lors de l'été caniculaire, des projets lancés sans savoir ce qu'on va en faire exactement, une absence criante de politique sur la santé...

Evian mérite mieux que cette politique au coup par coup, sans vision globale, sans anticipation.

Jean Guillard, Sophie Boit, Vincent Wechsler

Évianaise, Évianais

Je tiens à mettre en lumière les deux événements festifs de ce début d'année 2023, le plus récent, le Carnaval, une belle réussite, les gens étaient heureux de se retrouver, le masque pour l'occasion était même le bienvenu.

Autre manifestation d'envergure "Le Fabuleux Village", elle aussi fédératrice et en plus pourvoyeuse de touristes.

Selon les statistiques de l'Office du tourisme, Evian aurait gagné 157 000 nuitées au mois de décembre, magnifique, incroyable, pourtant ces chiffres pharaoniques sont loin de correspondre à ceux des hôteliers.

Si le divertissement rassemble, la politique, à Evian, n'en finit plus de diviser.

Le nouveau PLU occupe la majorité en place, préoccupe la population qui y a un intérêt, offre des confrontations houleuses lors des rendez-vous de la commission d'urbanisme, traduisant une impossibilité de communication entre les uns et les autres, montrant un certain exercice du pouvoir, à l'image de ce qu'a écrit M.X sur les réseaux sociaux : "...Des esprits formatés (ceux de la majorité) par un fonctionnement ancien et figé même s'ils revêtent un vernis de changement d'image... Ils ont été élus et par voie de conséquence, ils détiennent la Vérité..."

Oui, on vous "ferme le bec", on écrit des compte-rendus plus ou moins justes sur lesquels les absents se transforment en présents, la pluralité en unanimité (alors que nous ne votons pas), on vous fait la morale sur votre rôle d'élu.

L'élaboration de ce fameux PLU qui gèle toute activité immobilière depuis plus d'un an traîne en longueur, la visibilité des zonages annoncée est sans cesse repoussée à la séance ultérieure.

Tout récemment, au nom de la démocratie (démagogie est de la famille) et sous le couvert du cabinet VE2A, la majorité a sorti de son chapeau un questionnaire très tardif -l'urgence n'est apparemment pas d'actualité- concernant uniquement la zone des Hauts d'Evian. À quoi bon consulter à nouveau les citoyens dans un questionnaire de technocrates ou dans des réunions de quartiers qui ont été déjà organisées en Juin dernier ? Pour faire dire quoi aux résultats ?

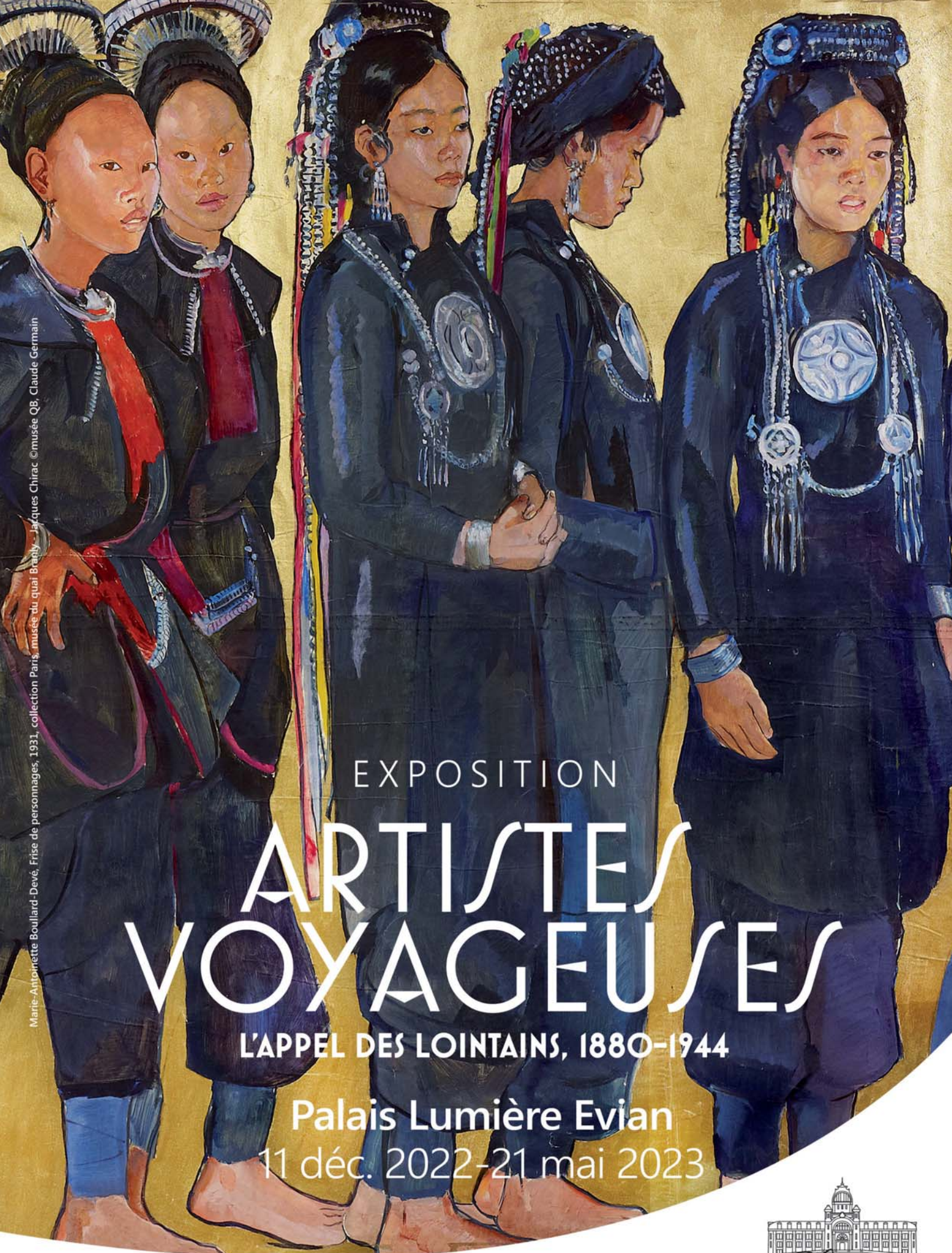
Je fais partie de la commission d'urbanisme, je suis non seulement le dernier au courant mais j'ai aussi la désagréable impression que je ne sers à rien.

Dire que la fréquentation de la politique me déçoit est un euphémisme.

Finissons sur une touche divertissante, se prendre trop au sérieux n'est-il pas vain ? La Loi et l'Orgueil faisaient bon ménage avant que le Bon Sens y semât la discorde.

Évianaise, Évianais, je m'en remets à votre bon sens.

Stéphane Berthier, conseiller municipal



Marie-Antoinette Boullard-Devé, Frise de personnages, 1931, collection Paris, musée du quai Branly - Jacques Chirac ©musée QB, Claude Germain

EXPOSITION
**ARTISTES
VOYAGEUSES**

L'APPEL DES LOINTAINS, 1880-1944

Palais Lumière Evian
11 déc. 2022-21 mai 2023